

Reste à savoir si cette liste dressée par les journaux ne sera pas considérée par les Comités comme une liste imposée à tort.

Paris, 28 juin.

Paris ne se relève pas de l'apathie électorale que je signalais hier. Les quelques comités qui ont ouvert leurs portes sont peu fréquentés; la polémique des journaux est vague et sans entrain et si, d'ici à quelques jours, aucun nouveau stimulant ne survient, il y a lieu de prévoir une foule d'abstentions.

Deux genres de candidats continuent cependant à se remuer beaucoup: les rouges et les Bonapartistes. La police a cru un instant avoir mis la main sur l'officine où se fabriquent les manifestes dont les agents de l'Internationale ne cessent toutes les nuits de tapisser les rues de certains quartiers: elle s'était trompée; ces affiches, plus exaltées et plus détestables les unes que les autres, continuent à pulluler. Les ouvriers les lisent le matin en se rendant à leur ouvrage et les commentent ensuite dans les cabarets. Cette propagande est sérieuse et inspire de vives inquiétudes.

Quant aux Bonapartistes, ils ne sont pas tous d'accord sur l'opportunité de la lutte. M. de la Guéronnière a refusé la candidature qui lui était offerte dans les Basses-Alpes; M. de Persigny a fait de même dans le département de la Loire. Par contre, M. Rouher se laisse porter dans plusieurs collèges et M. Haussmann maintient sa candidature à Paris.

Les Bonapartistes viennent, du reste, donner à leurs démarches électorales une signification nouvelle. A part M. de Persigny, qui ne croit à la viabilité en France d'aucun autre régime que le régime impérial, les restants des candidats impérialistes font ostensiblement bon marché des attaques à Napoléon III. Ces messieurs sont d'avis que l'heure n'est pas à la politique; que la France a besoin avant tout d'un bon régime économique et ils abritent leurs aspirations Bonapartistes derrière un drapeau très-bien vu dans certains départements, celui du libre échange.

M. Thiers commence à craindre que ce drapeau, dont il s'est toujours déclaré l'ennemi, ne finisse quelque jour par lui faire échec. Personnellement, il ne reviendra jamais de ses idées protectionnistes; mais il consent dès à présent à ce que ses collègues dans le ministère professent en matière économique les doctrines du libre échange et, lorsqu'il a nommé M. Léon Say à la préfecture de la Seine, il savait déjà que MM. Dufaure et Victor Lefranc, qui n'ont jamais cessé d'être libres échangistes, feraient cause commune avec le nouveau préfet, pour rassurer les Parisiens contre les tarifs du chef du gouvernement. *Paris-Journal* annonce, en effet, qu'une ligue libre-échangiste vient de se constituer sous la présidence de M. Léon Say. MM. Dufaure et Victor Lefranc, y ont adhéré, et un député du Rhône, M. Flottard en est le secrétaire. Cette ligue ne répudie pas absolument les droits de douanes inventés par M. Pouyer-Quertier; mais elle réduit considérablement ses chiffres qui ne doivent être au yeux de la ligue que des chiffres fiscaux et non des droits protecteurs.

Ce revirement est fort heureux à la veille de l'époque où la France aura à renouveler son traité de commerce avec l'Angleterre. Déjà M. Gladstone avait formellement déclaré devant le Parlement anglais, qu'il n'admettrait pas le renouvellement de ce traité s'il devait s'y trouver des chiffres de droits qu'il appelait « réactionnaires ». Avec le tempérament que la ligue apportera dans l'application des théories de MM. Thiers et Pouyer-Quertier, il est probable que le gouvernement anglais, qui a besoin du traité, au moins autant que la France, se montrera plus abordable. — M. Thiers fera perdre au trésor par l'introduction d'un impôt général, très-bien accueilli à Versailles, celui du dixième de guerre, c'est-à-dire d'une majoration de 10 % sur toutes les contributions directes et indirectes.

Le travail, à Paris, reprend à vue d'œil. L'industrie du « bâtiment » n'a jamais eu des jours plus prospères, et, comme le vous l'ai déjà dit, quand cette industrie marche, toutes les autres en profitent. Un puissant auxiliaire va s'ajouter sous peu aux ressources que Paris possède déjà pour le prompt déblai de ses ruines et la rapide construction de ses maisons: Une société composée de grands banquiers anglais est en instances auprès de M. le ministre de l'intérieur pour lui demander l'autorisation de travailler en France à la réparation des destructions causées par l'invasion et par la guerre civile. La société affirme qu'elle pourra consacrer 400 à 500 millions en avances aux propriétaires qui voudraient rebâtir. Elle se chargera, en outre, des démarches à faire auprès du gouvernement pour les indemnités à payer.

Ce fait, joint à l'empressement avec lequel les financiers de tous les pays ont remis les ordres de souscription au nouvel emprunt, prouve que en fait de secours précipitatoire, la France n'a pas à se plaindre de l'étranger. La question de la fusion dynastique

en est exactement au point où je l'ai laissée hier. Un nouvel article de l'*Union libérale*, de Tours, est venu affirmer de nouveau que l'entente est loin d'exister entre les chefs des deux branches de la maison royale. Il est vrai que le *Figaro*, qui se donne depuis quelque temps des airs de moniteur officiel de la fusion, se dit en droit d'annoncer que tous les membres de la famille d'Orléans sans distinction sont à la veille d'aller à Froshdorf, rendre visite au comte de Chambord, ce qui impliquerait la quasi-authenticité du programme fusionniste publié par l'*Observer* de Londres, et dont je vous ai rendu compte. Mais quoi qu'il en soit des informations de l'*Union libérale* et de celles du *Figaro*, aucun indice de fusion ne se montre jusqu'ici entre les partisans des deux branches, et c'est cette fusion là cependant qui est surtout indispensable pour que le retour à la monarchie soit possible dans un bref délai.

Je finirai par un document authentique qui vient pour la centième fois mettre en relief l'odieuse esprit avec lequel les journaux anti-religieux ont accueilli dans leurs colonnes les ineptes calomnies que les gens de la Commune ont lancées dans le monde contre le clergé de Paris. Vous savez ce qui a été dit, il y a quelques semaines, des prêtres de l'église St-Laurent, à l'occasion des prétendus squelettes de jeunes filles détérés dans cette église. Un professeur de la faculté, membre de l'Académie de médecine, M. Piory, a été chargé de l'examen médico-légal de ces squelettes. Voici un extrait du procès-verbal de son examen :

« Les ossements étaient ceux de 18 femmes, la plupart mortes âgées et ayant presque toutes perdu pendant leur vie plusieurs dents; un seul squelette les avait toutes conservées; les os étaient profondément altérés par un séjour prolongé dans la terre. Deux de ces restes de cadavres avaient appartenu à des femmes rachitiques. Toutes les parties molles étaient détruites, et la décomposition était si complète et avait si bien formé un terrain, qu'on ne sentait aucune odeur méphitique; du reste, un ou deux souris piraux ouverts sur la rac avaient suffi pour renouveler l'air du caveau. Il me parut impossible de déterminer positivement et précisément l'époque à laquelle l'enterrement de ces corps a eu lieu, mais à coup sûr, il date d'un grand nombre d'années. Il ne peut s'agir ici d'un événement ou d'un crime récent, mais bien de l'ensevelissement de gens qui ont voulu être enterrés dans l'église St-Laurent et dans le caveau sépulcral dont il vient d'être fait mention. »

Nos journaux voltairiens et calomnieux auront-ils la loyauté de reproduire cette appréciation? Nous serions naïfs de l'espérer.

F. E. T.

UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS

Nous lisons dans la *Constitution*: Un de nos amis nous communique la lettre suivante, de Son A. R. M. le comte de Paris.

York House, Twickenham, Middlesex. le 18 janvier 1871.

Monsieur Elsingre, Voici la lettre du docteur Bourguignon dont je vous remercie de m'avoir donné communication et qui m'a vivement intéressé.

« Quant à l'espèce d'addiction qu'il nous conseille, je lui répondrais, si je le pouvais, qu'il n'y a que les souverains ou les prétendants qui peuvent abdiquer. Ne m'étant jamais posé en prétendant, je n'ai rien à abdiquer. En toute occasion, j'ai bien nettement établi que je ne prétendais qu'à une chose: la jouissance de mes droits de citoyen, que j'étais prêt à servir mon pays de la manière que celui-ci voudrait, mais que je regarderais toujours comme le seul et le vrai gouvernement de la France celui que mon pays aurait choisi. »

« La pétition que nous avons adressée au Corps Législatif, quoiqu'il fut élu sous l'empire, a été la déclaration la plus éclatante de cette situation. Les offres de services adressées au gouvernement de la défense nationale ont été, ce me semble, la meilleure reconnaissance de la République, car une fois à son service, on doit bien croire que nous l'aurions servie loyalement. »

« Que pourrions-nous donc faire de plus? Reconnaître la République? Mais il n'y a que les puissances étrangères qui reconnaissent un gouvernement. »

« Quant à nous, simple citoyen, nous n'avons qu'à nous soumettre et le servir. »

« Nous déclarer républicain? mais à quoi servirait cette expression d'opinion qui n'engagerait aucun de nos amis? Quant à moi, je sais déjà que je suis infiniment plus républicain que ces derniers, c'est-à-dire que je n'ai aucune de leurs répugnances pour cette forme du gouvernement. Mais ces pompeuses déclarations d'opinion, qui sont ou semblent toujours dictées par l'intérêt personnel, sont des moyens bons pour des Bonapartistes, mais pas pour des gens qui veulent être respectés. »

« Si vous pouviez donner réponse au docteur Bourguignon, je vous serais bien obligé de le faire. Si vous n'avez pas d'autre moyen, envoyez-moi avant jeudi, à onze heures, vos lettres écrites sur papier très fin et plies au quart de cette feuille, et je tâcherai de les expédier. Mais gardez cela pour vous. »

L.-P. D'ORLÉANS.

M. Roger, membre de la Chambre de Commerce d'Amiens, a soumis le projet de loi suivant à l'approbation du Comité consultatif des Arts et Manufactures :

PROJET DE LOI SUR L'ENTRÉE DES LAINES ÉTRANGÈRES.

Les laines brutes devront être partagées en trois états: les sautes, les lavées à dos, les lavées à chaud; et elles seront classées par provenance.

Un prix unique au kilogramme sera imposé sur chacun des trois états et par provenance.

Les tarifs seront fixés en se rapprochant le plus possible de la valeur la moins élevée de chaque catégorie.

Conséquemment, les droits à l'entrée sur les laines brutes seront perçus au kilogramme et varieront suivant la provenance et leur état de saute, de lavées à dos ou lavées à chaud.

DRAWBACK.

Le drawback devra être établi en prenant pour base: le droit perçu à l'entrée sur les matières brutes augmenté de l'évaporation et du déchet subis à chacune des manutentions industrielles; il faudra y ajouter l'importance de l'intérêt de l'argent déboursé pour l'acquiescement des droits et le préjudice occasionné par l'augmentation des impôts. Il faudra, en outre, tenir compte du dommage supporté par les manufacturiers par suite de la privation de leur capital, réduisant d'autant et proportionnellement l'importance de leur production.

Tous ces chiffres réunis formeront la totalité du drawback devant être accordé à la sortie des marchandises fabriquées en France.

DRÔITS D'ENTRÉE À IMPOSER SUR LES MARCHANDISES FABRIQUÉES À L'ÉTRANGER.

Les droits d'entrée sur la marchandise fabriquée à l'étranger devront se composer d'abord: du drawback accordé à la sortie des marchandises similaires fabriquées en France et représentant la totalité des charges nouvelles imposées à notre industrie nationale; ce chiffre, en outre, devra être augmenté des droits protecteurs dictés par les traités de commerce de 1860, représentant l'équivalent de la différence du prix de revient entre les diverses nations industrielles, occasionnée principalement par les transports, le prix des combustibles, la main d'œuvre, l'intérêt de l'argent, etc.

L'économie de ce projet repose sur la suppression du système de l'*ad valorem*, dont les conséquences fâcheuses ont pesé si lourdement sur nos commerçants et no-industriels, ne pouvant faire de déclarations véritables qu'à la condition de subir la concurrence déloyale des introducteurs moins consciencieux; elle supprime aussi la préemption qui les exposait à voir passer leurs marchandises, achetées avec beaucoup de peines et de soins à l'étranger, entre les mains de leurs concurrents, à qui il suffisait simplement de se mettre en rapports avec les hommes de la douane ayant le droit de retenir la marchandise pendant trois jours et de s'en emparer moyennant un bénéfice versé à l'administration. Ce projet supprimerait encore le système du rendement à fond et de la dessiccation à l'absolu, et il donnerait, en outre, le moyen d'établir la tarification du drawback devant couvrir et rembourser aux manufacturiers la totalité de leurs débours et de leurs préjudices; puis enfin, il indique l'importance des droits nécessaires à imposer sur les matières fabriquées à l'étranger, afin de garantir suffisamment notre production indigène et le travail national.

Après avoir développé suffisamment ce projet devant le comité consultatif des arts et manufactures, et sur la demande de M. le ministre du commerce, il fut renvoyé devant le comité spécial chargé d'examiner la question des laines; et enfin, après quatre séances du comité spécial et deux séances du comité consultatif, le projet fut accepté, et le principe de la simple classification par provenance et du prix unique par état et au poids fut adopté.

Lorsque j'ai eu reproduit toutes ces explications dans l'Assemblée de la chambre de Commerce d'Amiens, j'ai ajouté que: chargé de représenter les intérêts des négociants en laines, des peigneurs, des filateurs et des fabricants de tissus, je n'avais pu, malgré ma bonne volonté, traiter la question qu'au point de vue général, et qu'il m'avait été de toute impossibilité de pouvoir prendre sur moi d'indiquer exactement l'importance des drawbacks et des droits à l'entrée sur les marchandises fabriquées à l'étranger, dont les chiffres ne pouvaient être rigoureusement fixés que par chacun des industriels directement intéressés dans la question.

J'ai dit encore que je ne saurais trop engager nos industriels à se hâter de fournir ces renseignements; car, malgré nos désirs et nos sollicitations, nous considérons l'établissement de l'impôt sur la laine étrangère comme à peu près certain, sans pouvoir, dès à présent, en indiquer l'importance, et qu'alors, les industriels ayant négligé de stipuler les chiffres nécessaires à leur protection, seraient exposés plus tard, et quand la loi serait rendue, à voir repousser leurs réclamations tardives, ainsi que cela a eu lieu pour les traités de 1860, dans lesquels se sont introduites des erreurs matérielles, reconnues par le gouvernement, et qui n'ont pu être rectifiées depuis cette époque.

J'engage donc tous les industriels du département de la Somme, à fournir, le plus tôt possible, à la Chambre de Commerce, les indications que je viens de produire et dans le cas où quelques renseignements leur seraient nécessaires, je me mettrai à leur disposition pour les rechercher.

On peut prendre pour base des calculs un droit supposé de 1 fr. par kilogramme sur la laine lavée à fond; sauf ultérieurement, à rectifier les résultats en raison et relativement au chiffre définitif imposé par le gouvernement.

Ce que je viens de dire pour les laines, s'applique également à toutes les autres industries exposées aux mêmes dangers et dont la matière première devra subir l'impôt du droit projeté.

A. ROGER.

Une page d'histoire locale

LA VÉRITÉ SUR LA DÉMISSION du Lieutenant-Colonel DUBREUIL des mobilisés du Nord

(Suite et fin.)

Voici quelle était la rédaction de M. Legrand, chef du bataillon de Valenciennes.

« Général, Notre vie et celle de nos soldats appartient à la patrie. Nous sommes tous prêts à combattre et à mourir pour elle. »

« Mais nous voulons combattre et mourir utilement, de façon à servir la grande cause du salut national. Or, la vérité nous oblige à vous déclarer qu'actuellement nous ne sommes pas encore prêts, que notre armement, notre équipement, notre campement, notre service médical, etc. sont incomplètement organisés, que surtout notre éducation militaire est encore insuffisante. »

« Comme chefs, nous avons une responsabilité, et au nom de cette responsabilité, nous devons vous dire que nous considérons une entrée en campagne précipitée et prématurée comme devant être l'immolation gratuite et la destruction inutile des meilleures ressources de la République. »

« Laissez-nous quelques jours pour nous former, et à notre attitude au feu vous verrez que c'est le patriotisme et non la crainte qui nous inspire aujourd'hui. »

Notre protestation présentée au commandant supérieur nous occasionna deux visites, dont l'une à M. Testelin, commissaire de la défense. Là il nous fut déclaré de la façon la plus formelle que nos bataillons n'iraient pas au feu avant d'avoir complété leur instruction et brûlé six cartouches aux exercices à la cible — nos troupes ne devaient quitter Lille que pour s'habituer à la marche et se familiariser avec les fatigues de la guerre.

Voici d'ailleurs un extrait de l'ordre de marche du 2^e régiment, signé officiellement.

Gardes nationales mobilisées du Nord, 4^e division — 22^e corps d'armée. (Ordre n° 4.)

« Bataillons de voltigeurs. — Le 14, à 10 heures, le bataillon de voltigeurs se mettra en route de Lille à la Bassée: »

« Le 15, le bataillon de voltigeurs partira à 8 heures et ira cantonner à Lens; »

« Le 16, le bataillon partira à 7 heures et ira cantonner à Arras où il attendra de nouveaux ordres. »

« 1^{er} Régiment. — Le 1^{er} régiment de marche partira le 15, à 8 heures, fera halte à Seclin et cantonnera à Carvin; »

« Le 16, il partira à 8 heures et ira cantonner à Hémin-Liétard, à Arleux et les villages voisins. »

« Le 17, il partira à 7 heures; il ira cantonner à Arras. »

« 2^e Régiment. — Le 2^e régiment de marche partira le 15, à 9 heures, fera grand halte à Haubourdin et ira cantonner à La Bassée; »

« Le 16, il partira à 8 heures et ira cantonner à Lens; »

« Le 17, il partira à 7 heures et ira cantonner à Arras. »

« Dès le départ, les troupes touchent le solde avec vivres de campagne; on se conformera à l'instruction donnée par l'intendant et annoncée au présent ordre. — Le général recommande surtout la régularité dans le service des vivres. Le double des réquisitions faites sera remis à l'intendant en arrivant au grand cantonnement (Arras). »

« On logera chez l'habitant autant que possible. On demandera des granges et de la paille pour que les hommes ne soient pas disséminés. »

« Le commandant supérieur fera brûler 6 cartouches par homme pour apprendre le feu, il fera faire ces exercices à feu lui-même, à Arras, où l'on fera probablement séjour. (*) »

« Tout ce qui manque aux compagnies sera laissé en note à l'état-major général et le tout sera envoyé à Arras. (**) »

Les officiers payeurs toucheront le solde jusqu'au 31 décembre.

M. l'intendant Bohy assurera le service.

Les voitures de l'ambulance seront mises en route sur les ordres de l'intendant.

Le colonel commandant la brigade assurera l'exécution du présent ordre. Lille, le 14 décembre 1870.

Par ordre signé: Ch. Jeanne.

Ainsi, d'après les termes même de cet ordre de route, le général Robin devait nous rejoindre à Arras et nous faire exécuter le tir à la cible. Or, les mobilisés de Roubaix et de Tourcoing n'ont même pas pu entrer dans la ville, et s'ils ont touché des cartouches dans les cantonnements où ils ont été logés, ce n'est que pour pouvoir expédier immédiatement les hommes au centre même de l'action, à Acheux, ainsi que l'atteste la dépêche télégraphique qui m'a été adressée à Lens.

(*) Un ordre postérieur nous fit partir à midi afin de nous donner le temps de toucher nos fusils et nos vivres.

(**) Note de Dubreuil: rien n'a été fait de cela.

Je veux bien croire que les Prussiens ne nous laissent pas le temps de nous organiser tout à notre aise, et il est évident qu'on ne doit voir aucune maladresse, fût-elle dans la non-exécution des promesses faites, mais il est également certain que, si au lieu de nous appeler à 30,000 hommes dans un même endroit, nous gênant ainsi mutuellement, on avait dans chaque place forte, ou ailleurs même, placé une ou deux légions suivant l'importance de la localité, aucun encombrement n'aurait eu lieu et l'instruction poussée, par conséquent, d'une façon plus sérieuse et plus active, nous aurait permis d'être tous aujourd'hui à la hauteur de notre rôle.

Au lieu de cela, on a voulu se donner la satisfaction de passer plusieurs belles revues, et suivant moi, on a été assez naïf pour croire que cette agglomération de 30,000 hommes sur un point du département serait un épouvantail pour l'armée prussienne. Au contraire, on a par ce fait même appelé l'attention de l'ennemi sur notre territoire.

Je souhaite de tout mon cœur que nos jeunes légions puissent dans la force de leur droit le moyen de le repousser.

Lorsque l'on marche au feu dans les conditions où se trouvent nos régiments de mobilisés, lorsqu'on voit celui qui est à leur tête, pense aux conséquences déplorables qui peuvent résulter du défaut d'instruction générale et de l'absence de presque toute organisation militaire; lorsqu'il voit que ses hommes n'ont entre les mains pour se défendre qu'une arme en mauvais état; lorsqu'il sait que malgré tous ses efforts, la confiance n'est pas dans les rangs, il lui est permis, non pas de communiquer ses impressions à ceux qu'il commande, mais de traduire ses inquiétudes auprès de ses supérieurs.

Il faut bien que l'on sache que si à un moment donné, ses bataillons reculent, il ne faut pas l'en rendre responsable et lui faire un crime de ce qu'il était permis de prévoir.

Il faut également se rendre compte que l'homme que l'on arrache tout à coup à ses affections et à ses affaires, que le soutien de famille que l'on enlève à son foyer, ne peut du jour au lendemain se faire tout à coup aux exigences de la vie militaire.

Est-ce que c'est lui qui a mis la patrie dans une aussi malheureuse situation? Il y avait une armée autrefois en France.

— Où est-elle? Où sont tous ces pimpants officiers qui, du soir au matin, ne pouvaient s'arracher du café, et qui, au lieu de s'instruire, préféraient engouffrer leur intelligence dans des plaisirs de toute nature? — Où sont-ils ces illustres généraux qui ne devaient faire de la Prusse qu'un simple déjeuner? — Et que les débris de cette armée ne viennent pas se rejeter mutuellement les fautes de la campagne. Tous sont coupables ou du moins presque tous, car depuis le plus haut échelon de l'échelle militaire jusqu'au plus bas, combien de soldats songeaient à se rendre un compte exact de la situation? (*) Le général s'en rapportait aux chefs de corps, les chefs de corps à leurs chefs de bataillon, ceux-ci à leurs commandants de compagnies et ces derniers à leur sergent-major.

De contrôle sérieux, il n'y en avait aucun, si j'en excepte cependant celui qui consiste à agacer le soldat sur l'alignement d'un bouton de guêtre. — Le général donnait des soirées auxquelles le colonel était invité à venir... jouer; les officiers supérieurs baillaient en allant au cercle, et les officiers subalternes, levés, eux aussi, à neuf heures du matin quand il n'y avait rien de particulier au quartier, n'avaient pas de plus grave occupation que de se rendre consciencieusement de la table d'hôte au café et réciproquement. A la caserne, cela sentait fort! on n'y allait que le moins souvent possible. — L'exemple d'en haut est contagieux: aussi le sous-officier pour se servir d'une expression pittoresque, emboîtait le pas à cette manière de faire qu'il trouvait charmante, et depuis le sergent-major jusqu'au simple soldat qui imitait son caporal, ce n'était plus qu'un non-flement général pendant de longues heures de la journée.

Tout cela est triste! Au point de vue administratif, la situation était plus impossible encore, car le gros bonnet qu'une signature donnée à un autre moment qu'à « son heure » aurait rendu d'une humeur massacrante pour longtemps, laissait retomber tout le poids du travail sur de modestes agents sans responsabilité et que l'excès des affaires à traiter devait évidemment déborder un jour.

Hélas! quand la gangrène est quelque part, la contagion est proche; prête à entrer en campagne, l'armée auxiliaire n'a copié de son aînée que ses défauts et sa suffisance et l'on a vu ceux qui devaient marcher à sa tête, marquer sur quelque carte de cabinet les points exacts où l'armée prussienne devait être écrasée, anéantie!... C'est là, disait-on, là que nous les rencontrerons... et que nous les battons. — Bonaparte n'était pas plus précis; quand il indiquait du doigt, sur la carte, les campagnes de Marengo...

(*) Il est inutile de déclarer que d'honorables exceptions doivent être faites à cette appréciation; chacun sait qu'il y a encore en France des officiers studieux qui songent plus à leurs devoirs qu'à leurs plaisirs.